

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 34**  
**Présents : 24**  
**Votants : 29**

N° ordre : DE-25-14

N° ordre dans la séance :  
DE-08042025-11

Date de la convocation :  
26/03/2025

Date de la publication :

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

**Présents** : Jean-Luc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Daniel CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTAUDO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Excusés** : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLERMET, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

**Secrétaire de séance** : Robert VILLARD

**TARIFS MUNICIPAUX 2025**

Monsieur David TREBOZ, Adjoint maire, rappelle au Conseil municipal qu'il a compétence pour fixer les différents tarifs municipaux applicables aux services municipaux payants.

Ces tarifs concernent les services suivants :

- Multi-accueil
- Enfance :
  - o Accueil périscolaire
  - o Restaurant scolaire
  - o Accueil de loisirs
- Médiathèque
- Location de salles
- Occupation du domaine public :
  - o Marché
  - o Foire
  - o Fête foraine
  - o Cirques et spectacle
  - o Taxis
  - o Commerces ambulants
- Cimetière
- Vacations funéraires
- Interventions du personnel municipal
- Location de matériel

Les différents tarifs municipaux en vigueur ont été adoptés par les délibérations suivantes :

- Multi-accueil : délibération n°2022-10 du 28 février 2022
- Enfance : délibération n°2023-7 du 22 mai 2023
- Médiathèque : délibération n°2023-11 du 4 avril 2023
- Location de salles : délibération n°2018-05 du 15 mars 2018 du Conseil municipal de Culoz et délibération n°02-12-2022 du 16 décembre 2022 du Conseil municipal de Béon.
- Droits de places : délibération n°2024-20 du 9 avril 2024
- Occupation du domaine public pour les camions pizza et food trucks : délibération n°2017-11 du 13 septembre 2017
- Cimetière : délibération n°2024-20 du 9 avril 2024
- Vacations funéraires : délibération n°2024-20 du 9 avril 2024

A compter de 2025, à l'image de ce qui se fait dans de nombreuses collectivités, il est proposé d'approuver l'ensemble des tarifs municipaux par une seule délibération annuelle, au moment du vote du budget. Une délibération annuelle n'oblige pas à revaloriser les tarifs chaque année mais à se poser la question de les revaloriser ou non.

Cette méthode présente l'intérêt de faciliter la définition d'une politique tarifaire cohérente dans le cadre de la politique budgétaire de la collectivité. Les tarifs municipaux ont un sens et traduisent des orientations politiques voulues, en particulier en ce qui concerne la répartition du financement entre l'usager (par les tarifs) et le contribuable (par les impôts).

L'avis de la Commission Finances a été sollicité, lors de sa réunion du 18 mars 2025, sur le catalogue de tarifs ci-après exposé.

L'évolution des tarifs pour 2025 par rapport aux tarifs 2024 prend en compte les orientations suivantes :

- Sauf exceptions, une augmentation de 2% des tarifs correspondant à l'inflation constatée sur 2024. Des arrondis sont pratiqués.
- Une stabilité du tarif des vacations funéraires qui, conformément à la réglementation nationale, ne peuvent pas excéder 25,00 €.
- Une stabilité du tarif de l'heure de ménage.
- Une revalorisation de 5% du tarif de la médiathèque qui n'a pas varié depuis 2023.
- Une revalorisation de près de 6% du tarif de la fête foraine.
- Une homogénéisation et une revalorisation sensible des tarifs de location de salles.
- Une revalorisation de 20% du tarif de la location de matériel.

## Multi-accueil

Sont appliqués les tarifs horaires tels que fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales joints en annexe pour information.

	Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
Frais de dossier	15,50 €	15,80 €

## Enfance

### Accueil périscolaire

Le goûter est fourni.  
Toute demi-heure entamée est due.

Habitants de Culoz-Béon

		Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
Quotient familial inférieur à 600 €	Tarif horaire	1,10 €	1,12 €
Quotient familial de 601 € à 1000€	Tarif horaire	1,60 €	1,63 €
Quotient familial à partir de 1001 €	Tarif horaire	2,00 €	2,04 €

Extérieurs à Culoz-Béon

		Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
Quotient familial inférieur à 600 €	Tarif horaire	1,50 €	1,53 €
Quotient familial de 601 € à 1000€	Tarif horaire	2,20 €	2,24 €
Quotient familial à partir de 1001 €	Tarif horaire	2,80 €	2,86 €

## Restaurant scolaire

Habitants de Culoz-Béon

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Quotient familial inférieur à 600 €</b>	Repas + temps de garde Les enfants en dispositif ULIS	4,30 €	4,39 €
<b>Quotient familial inférieur à 600 €</b>	Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas	2,50 €	2,55 €
<b>Quotient familial de 601 € à 1000€</b>	Repas + temps de garde Les enfants en dispositif ULIS	5,20 €	5,30 €
<b>Quotient familial de 601 € à 1000€</b>	Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas	2,50 €	2,55 €
<b>Quotient familial à partir de 1001 €</b>	Repas + temps de garde Les enfants en dispositif ULIS	6,10 €	6,22 €
<b>Quotient familial à partir de 1001 €</b>	Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas	2,50 €	2,55 €

Extérieurs à Culoz-Béon

	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Repas + temps de garde</b>	6,10 €	6,22 €
<b>Enfants en situation de PAI avec une pathologie exigeant l'apport d'un panier repas</b>	4,00 €	4,08 €

## Accueil de loisirs

Le goûter est fourni.

Toute demi-heure entamée est due.

L'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30.

Horaires lors des petites vacances et des vacances d'été :

- Journée repas : 7h30 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Journée : 7h30 – 12h15 (départ dès 11h30) / 13h00 jusqu'à 14h00 – 18h15
- Matin : 7h30 – 12h15 (départ dès 11h30)
- Après-midi : 13h00 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Après-midi repas : entre 11h00 et 12h00 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Matin repas : 7h15 – 14h00 (départ dès 13h00)

Accueil lors des mercredis d'accueil périscolaire :

- Journée repas : 7h15 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Journée : 7h15 – 12h30 (départ dès 11h30) / 13h00 jusqu'à 14h00 – 18h15
- Matin : 7h15 – 12h30 (départ dès 11h30)
- Après-midi : 13h00 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Après-midi repas : entre 11h00 et 12h00 – 18h15 (départ dès 17h00)
- Matin repas : 7h15 – 14h00 (départ dès 13h00)

Habitants de Culoz-Béon

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Quotient familial inférieur à 600 €</b>	Tarif horaire	1,20 €	1,22 €
<b>Quotient familial de 601 € à 1000€</b>	Tarif horaire	1,40 €	1,43 €
<b>Quotient familial à partir de 1001 €</b>	Tarif horaire	1,60 €	1,63 €
<b>Repas (tarif unique)</b>	Unité	2,90 €	2,96 €

Extérieurs à Culoz-Béon

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Quotient familial inférieur à 600 €</b>	Tarif horaire	2,00 €	2,04 €
<b>Quotient familial de 601 € à 1000€</b>	Tarif horaire	2,30 €	2,35 €
<b>Quotient familial à partir de 1001 €</b>	Tarif horaire	2,50 €	2,55 €
<b>Repas (tarif unique)</b>	Unité	2,90 €	2,96 €

Accusé de réception en préfecture  
001-200099406-20250408-DE-08042025-11-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Déduction « loisirs équitables » CAF de l'Ain par journée repas  
(Uniquement pour les allocataires de la CAF de l'Ain)

	<b>Rappel déductions 2024</b>	<b>Déductions 2025</b>
<b>Quotient familial de 0 à 450 €</b>	8,00 €	8,00 €
<b>Quotient familial de 451 à 660 €</b>	6,50 €	6,50 €
<b>Quotient familial de 661 à 765 €</b>	5,00 €	5,00 €

En plus du coût horaire habituel, une participation par enfant est facturée pour toute sortie dont le coût global pour la Commune est supérieur à 351 € :

- Rappel participation 2024 : 7,50 €
- Participation 2025 : 7,65 €

## Médiathèque

<b>Public</b>	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Enfants (moins de 18 ans)</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Etudiants, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi ou demandeurs d'asile</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Adultes (plus de 18 ans)</b>	10 €	10,50 €

## Location de salles

### Salle des fêtes Le Phaëton

<b>Rappel tarifs 2024</b>					
	Week-end vendredi au dimanche	Soir du 31 décembre	Soirée à partir de 18h00 (semaine uniquement)	Journée jusqu'à 18h00 (Semaine uniquement)	Journée + Soirée (Semaine uniquement)
<b>Particulier de Culoz-Béon</b>	600,00 €		200,00 €	300,00 €	400,00 €
<b>Association de Culoz-Béon</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure à Culoz- Béon</b>	1 000,00 €		250,00 €	350,00 €	450,00 €
<b>Personne morale (Entreprises ou CE, collectivités)</b>	1000,00 €		250,00 €	350,00 €	450,00 €
<b>Caution unique</b>	1000,00 €				
<b>Ménage</b>	40,00 € / heure				

<b>Tarifs 2025</b>				
	Week-end vendredi au dimanche	Soirée à partir de 18h00 (semaine uniquement)	Journée jusqu'à 18h00 (Semaine uniquement)	Journée + Soirée (Semaine uniquement)
<b>Particulier de Culoz-Béon</b>	800,00 €	250,00 €	350,00 €	450,00 €
<b>Association de Culoz-Béon</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure à Culoz- Béon</b>	1 200,00 €	300,00 €	400,00 €	500,00 €
<b>Personne morale (Entreprises ou CE, collectivités)</b>	1 200,00 €	300,00 €	400,00 €	500,00 €
<b>Caution unique</b>	1 000,00 €			
<b>Ménage</b>	40,00 € / heure			

### Salle des fêtes Léon Ponnet

<b>Rappel tarifs 2024</b>				
	En semaine ou week-end	Soir du 31 décembre	Apéritifs	Avant-toit des installations sportives
<b>Particulier de Culoz-Béon</b>	110,00 €	110,00 €	60,00 €	35,00 €
<b>Particulier extérieur à Culoz- Béon</b>	180,00 €	180,00 €	60,00 €	35,00 €
<b>Association de Culoz-Béon</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure à Culoz- Béon</b>	110,00 €	110,00 €	60,00 €	35,00 €
<b>Caution</b>	400,00 €	400,00 €	400,00 €	/
<b>Ménage</b>	40 € / heure			

<b>Tarifs 2025</b>				
	Week-end vendredi au dimanche	Soirée à partir de 18h00 (semaine uniquement)	Journée jusqu'à 18h00 (Semaine uniquement)	Journée + Soirée (Semaine uniquement)
<b>Particulier de Culoz-Béon</b>	200,00 €	70,00 €	100,00 €	130,00 €
<b>Particulier extérieur à Culoz- Béon</b>	300,00 €	105,00 €	150,00 €	195,00 €
<b>Association de Culoz-Béon</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure à Culoz- Béon</b>	300,00 €	105,00 €	150,00 €	195,00 €
<b>Personne morale (Entreprises ou CE, collectivités)</b>	300,00 €	105,00 €	150,00 €	195,00 €
<b>Caution unique</b>	400,00 €			
<b>Ménage</b>	40,00 € / heure			

## Occupation du domaine public

### Marché

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Commerçant abonné</b>	ML	1,00 €	1,02 €
<b>Commerçant occasionnel</b>	ML	1,50 €	1,53 €
<b>Branchement électrique</b>	Forfait	1,30 €	1,33 €

### Foire

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Journée</b>	ML	6,00 €	6,12 €

### Fête foraine

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Forfait semaine par attraction foraine</b>	2 à 5 m <sup>2</sup>	15,00 €	16,00 €
<b>Forfait semaine par attraction foraine</b>	6 à 80 m <sup>2</sup>	30,00 €	32,00 €
<b>Forfait semaine par attraction foraine</b>	81 à 200 m <sup>2</sup>	60,00 €	64,00 €
<b>Forfait semaine par attraction foraine</b>	201 m <sup>2</sup> et +	120,00 €	128,00 €

Chaque professionnel forain (employeur ou employé) a droit à l'installation d'une seule caravane.

### Cirques et spectacles

		<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Forfait par jour</b>	1 à 200 m <sup>2</sup>	150,00 €	153,00 €
<b>Forfait par jour</b>	201 m <sup>2</sup> et +	350,00 €	357,00 €

## Taxis

	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Forfait annuel</b>	250,00 €	255,00 €

### Commerces ambulants

<b>Rappel tarifs 2024 pour les camions pizza et food trucks</b>	
<b>Abonnement pour un stationnement inférieur ou égal à 3 jours par semaine</b>	20,00 € / mois
<b>Abonnement pour un stationnement supérieur à 3 jours par semaine</b>	50,00 € / mois
<b>Forfait électricité four et équipements électriques</b>	8,00 € / jour
<b>Forfait électricité four et équipements non électriques</b>	4,00 € / jour
<b>Forfait branchement eau</b>	2,00 € / jour

<b>Tarifs 2025</b>		
<b>Vente alimentaire ambulante</b>	Par jour et par emplacement	10,00 €
<b>Ventes et services ambulants autres (réparation de cycles, vente d'objets publicitaires...)</b>	Par jour et par emplacement	10,00 €
<b>Camion outillage</b>	Par jour et par emplacement	30,00 €

Lieux de stationnement autorisés pour les food trucks : base de loisirs et salle des fêtes Le Phaëton.

## Cimetière

	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Concession simple - 15 ans</b>	200,00 €	205,00 €
<b>Concession simple - 30 ans</b>	425,00 €	435,00 €
<b>Concession double - 15 ans</b>	400,00 €	410,00 €
<b>Concession double - 30 ans</b>	850,00 €	870,00 €
<b>Columbarium - 15 ans</b>	320,00 €	330,00 €
<b>Columbarium - 30 ans</b>	640,00 €	655,00 €

## Vacations funéraires

	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Vacation</b>	25,00 €	25,00 €

## Interventions du personnel municipal

	<b>Rappel tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
<b>Coût horaire d'intervention d'un agent municipal de nettoyage des bâtiments</b>	40,00 €	40,00 €
<b>Coût horaire moyen d'intervention d'un agent municipal</b>	/	50,00 €

Sont pratiquées les taux de majoration suivants :

- Pour intervention de nuit entre 22h et 5h du matin : 150%
- Pour intervention les dimanches et jours fériés : 200%

## Location de matériel

		Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
Bancs et tables : location par jour pour les entreprises de Culoz-Béon	Unité	2,50 €	3,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 absentions (C. MARCHAND – H. ROSSI – T. CURTELIN et C. BOUVIER), et 25 voix pour :

- Approuve les tarifs municipaux mentionnés ci-dessus.
- Précise qu'ils entrent en vigueur :
  - o à compter du 14 avril 2025 en ce qui concerne la location de salles, l'occupation du domaine public, le cimetière, les vacances funéraires, les interventions du personnel municipal et la location de matériel,
  - o à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 en ce qui concerne le multi-accueil, l'enfance et la médiathèque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**Robert VILLARD**

Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

